

Les quatre piliers de la défense nationale

Autor(en): **Reymann, E. / Halm, F. / Privat, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **15 (1968)**

Heft 6

PDF erstellt am: **05.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-365478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

samaritains, les sauveteurs, les ouvriers et les œuvres de bienfaisance.

Il s'agit véritablement là d'une obligation de servir acceptée volontairement et qui, une fois acceptée, impose des devoirs sans donner droit à une contre-prestation. Mais le genre et l'étendu de ces secours nécessitent parfois, pour les rendre efficaces, une instruction poussée au détriment du nombre des volontaires. Il ne reste alors d'autre ressource que de recourir à l'institution de droit public portant sur l'obligation de servir.

Aussi le législateur suisse a-t-il retenu ces deux possibilités, volontariat et obligation, pour l'appel des bonnes volontés au service de la protection civile.

L'instruction du personnel, la fabrication, l'achat et la livraison du matériel et de l'équipement qui lui sont nécessaires, sont les tâches actuelles de la Confédération, des cantons et des communes. En outre, l'une de nos préoccupations particulières du moment est la construction d'hôpitaux de secours et de centres opératoires en suffisance. Nous devons fixer notre attention et fournir un effort tout spécial dans ce sens, aussi bien pour la protection civile en cas de catastrophes du temps de paix que pour le temps de guerre.

L'exécution de toutes ces tâches s'étendra sur plusieurs années et l'état de préparation de la protection civile partira d'un simple noyau d'intervention qui s'étendra progressivement.

D'autre part, la législation fédérale donne aux cantons et aux communes la faculté de mobiliser, en tout temps, les organismes de la protection civile pour

porter des secours urgents en cas de catastrophes du temps de paix.

En considération des études entreprises par nos services et des diverses interventions de parlementaires, nous recherchons actuellement les possibilités et les modes d'intervention les plus adéquats pour assurer les secours urgents en cas de catastrophes.

Je constate que les thèmes à l'ordre du jour de votre symposium et que les exercices prévus dans votre stage d'études vont être l'occasion d'un échange d'opinions qui ne peut être que fructueux pour l'élaboration de ces diverses conceptions.

Au moment où l'on prépare les mesures sur le plan de l'organisation et de la technique, il est évidemment indispensable de ne pas négliger l'effet psychologique duquel, en cas de catastrophe, peut dépendre l'efficacité ou non de ces mesures.

Les hautes qualités professionnelles des personnalités qui se sont mises à disposition pour la présentation des thèmes du symposium et pour la direction du stage d'études sont un gage de la réussite de cette manifestation. Le rang que vous occupez, Mesdames et Messieurs les délégués, dans les institutions spécialisées en matière de protection civile, va permettre une collaboration objective et des plus constructives.

Pour conclure, je me permets de souligner qu'à notre époque, ce qui est prévu pour après-demain peut très bien survenir demain. Il conviendrait donc, dans vos débats, de tenir compte des tendances qui caractériseront ce futur toujours plus proche.

Die Texte der Seiten 141 und 142 haben wir der Sonderbeilage der «Tribune de Genève» anlässlich der Tage der Landesverteidigung vom 9. bis 19. Mai in Genf entnommen.

Deuxième pilier de notre défense nationale:

la protection civile 2

La protection civile, composante civile de la défense nationale, a repris les tâches de l'ancienne défense aérienne passive et de la protection aérienne. Selon les dispositions légales, décrétées entre 1959 et 1965, elle a pour but de protéger, sauver et secourir les personnes et de préserver les biens, non seulement en cas de conflits armés, mais aussi lors de catastrophes du temps de paix.

Les communes et les cantons sont les principaux responsables de l'organisation de la protection civile qui recrute son personnel parmi les hommes qui ne sont pas ou plus astreints à des obligations militaires; les femmes peuvent aussi servir à titre volontaire.

La protection civile genevoise a recensé plus de 20 000 personnes qui doivent être instruites et attri-

buées aux différentes formations prévues. A ce jour, Genève bénéficie de 120 000 places d'abris pour la population et de nombreux abris pour les organes de commandement et leurs troupes. Deux mille personnes ont déjà suivi des cours d'introduction et de cadres et disposent d'un matériel moderne comprenant actuellement 60 motopompes, des équipements pour le sauvetage, l'alarme, les secours sanitaires et la défense des immeubles. Toutefois, de nombreuses années seront encore nécessaires pour réaliser une protection civile complètement organisée et équipée.

E. Reymann

Directeur du Service cantonal
de la Protection civile

Les quatre piliers de la défense nationale

L'armée	1
élément principal de sauvegarde de notre indépendance	
La protection civile	2
élément de protection de nos foyers	
La défense économique	3
élément de soutien de notre économie en temps de guerre	
La défense spirituelle	4
élément de sauvegarde de nos valeurs spirituelles, humaines et matérielles	

Premier pilier de notre défense nationale :	l'armée	1
Par-delà les multiples transformations qui influencent notre époque et qui souvent motivent l'abandon d'institutions désuètes, <i>notre armée reste le principal moyen dont la Suisse dispose pour sauvegarder son indépendance par la force</i> . Sans être entraînés dans un conflit armé, nous savons que sa seule présence, la qualité de son armement, la volonté et l'habileté de ses soldats, la lucidité de ses chefs en font un élément de poids parmi tous ceux qu'un éventuel agresseur aurait à analyser. Lors de la guerre de 1939 à 1945, elle a rempli ce rôle avec constance et efficacité.	responsables de notre pays et rester le garant sûr de nos libertés. Sa tâche l'incite à poursuivre sans relâche sa préparation afin d'être toujours mieux à même de lutter, un jour peut-être, avec succès. Ses soldats s'entraînent aux techniques perfectionnées du combat. Son armement se modernise. Des engins toujours plus puissants, toujours plus rapides lui sont confiés pour lui permettre de rivaliser avec des belligérants éventuels. C'est cette armée de 1968 que nous présentons à la population de Genève. Puisse celle-ci comprendre que tous ces efforts, tous ces sacrifices sont consentis pour la garantie de son indépendance.	
Elle veut continuer à être l'atout décisif en main des		

Troisième pilier de notre défense nationale :

la défense économique **3**

Au fur et à mesure que s'abaissent les frontières entre Etats voisins possédant des structures politiques et sociales identiques ou similaires, nous avons le devoir de nous préparer toujours mieux à affronter les conséquences d'une crise économique née d'un éventuel conflit armé.

Certes, tout gouvernement d'un Etat civilisé a l'impérieux devoir d'assurer l'ensemble du pays et sa population contre la guerre, les catastrophes de tous genres et la famine. Mais, en raison de sa situation géographique qui ne favorise guère les importations, la Suisse est obligée d'entreprendre des préparatifs économiques plus amples et plus intensifs que ses voisins. Nos préoccupations doivent nous amener à encourager et augmenter notre autonomie en matière de ravitaillement pour les périodes de crise.

Par ailleurs, le standard de vie généralement élevé incite un pourcentage important de notre population à choisir toujours davantage des produits de qualité. Cette demande est actuellement satisfaite de la façon la plus simple: les achats sélectifs à l'étranger.

La tâche principale de la préparation économique pour un éventuel temps de guerre consiste donc, dès aujourd'hui, à surveiller attentivement l'évolution de toute situation qui pourrait nous devenir défavorable. En cas de crise, il s'agit de maîtriser ces situations de façon à assurer, rapidement, un repli sur nos propres moyens de production.

F. Halm
Délégué du Conseil fédéral
à la Défense nationale économique

La défense spirituelle doit être établie sur un faisceau de convictions; elle est une force inspirant tous les domaines de la défense nationale. Mais on se borne si souvent à en traiter avec désinvolture dans l'euphorie des fins de banquets que son véritable sens mérite d'être précisé. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est rappeler les particularités et les valeurs de notre pays, pour renforcer la volonté de les préserver des influences pernicieuses. Nous avons, en quelque sorte, perdu la conscience de nous-mêmes en face du mythe des masses.

Nous avons pris la décision ferme et définitive de défendre certaines valeurs spirituelles, humaines et matérielles, que nous affirmons précieuses et irremplaçables; nous devons donc adapter cette défense aux entreprises dont nous risquons d'être les victimes. Parler de défense, c'est admettre l'existence de menaces; aussi convient-il de chercher à les connaître, de prendre conscience de leur nature, de se faire une idée des formes et des moyens mis en œuvre, et en particulier d'étudier les procédés de la guerre subversive, de l'action psychologique, des techniques de conquête des esprits. Mais une claire notion du danger ne suffit pas. Toute notre préparation défensive sera inopérante si nous ne sommes pas capables de définir ce pourquoi nous nous préparons à lutter.

Si la Suisse a pu survivre, dans les terribles bouleversements de notre siècle, c'est parce qu'elle a su rester fidèle à la démocratie directe, au fédéralisme avec la décentralisation qu'il implique à tous les échelons de nos institutions, à la neutralité armée. Ces trois piliers, sur lesquels a été construite et s'est développée la Suisse moderne, conservent dans le monde où nous vivons une valeur intangible. Il faudra certes procéder à des adaptations de nos structures, mais notre système politique, dans ce qu'il a d'essentiel, correspond toujours à nos façons de vivre et de penser.

Nous devons être prêts, avant tout spirituellement, à défendre la Suisse, notre terre, dans son expression géographique et dans sa signification historique. Par notre volonté affirmée, par notre préparation armée, nous l'avons préservée de l'emprise totalitaire de 1939 à 1945. Mais ce patrimoine — on ne dilapide pas un héritage — nous avons aujourd'hui à le préserver aussi contre nous-même, contre un avilissement dont nous sommes responsables.

Pensons à l'aspect que prennent certaines de nos villes, certains de nos villages ou même de nos sommets. Il n'est pas question d'enrayer le progrès; il s'agit de le canaliser, de le maintenir dans les limites de la raison et la mesure, d'empêcher que par ses excès il ne détruise notre patrie.

Nous avons à défendre le lien fédéral établi par le Pacte de 1291, en nous souvenant que nous sommes le seul peuple lié par le serment de ses pères.

Nous avons à défendre la liberté... mais quelle liberté? Quel usage entendons-nous faire de ce bien précieux? Elle assure l'exercice de l'activité essentielle de l'individu: choisir. Nous avons à défendre une forme d'Etat garantissant la liberté personnelle, que tant de pays ne connaissent plus. Elle représente

l'inspiration fondamentale de nos constitutions fédérale et cantonales; c'est en son nom que les hommes et les femmes de notre pays doivent résister aux dangers intérieurs et extérieurs qui nous menacent.

Nous avons à défendre notre neutralité, en nous rappelant qu'elle n'est pas une fin en soi, mais le moyen de sauvegarder notre indépendance. Il arrive aujourd'hui qu'elle fasse l'objet des critiques de l'étranger, parfois mal informé, qui lui reproche de n'être que la manifestation d'un égoïsme, un refus d'aborder les problèmes extérieurs, ou même simplement la recherche d'une sécurité confortable. C'est là tout ignorer de notre histoire, de nos traditions, de notre situation. Face à l'Europe en devenir, il n'est pas possible de douter de la vocation européenne de la Suisse et de sa volonté de participer au processus d'intégration en cours, pas davantage d'imaginer que notre pays accepterait, pour cette cause, de sacrifier sa personnalité nationale.

Ce que nous avons à défendre, ce sont sept siècles de vie communautaire, sur cette terre placée au confluent de trois grandes cultures de la civilisation européenne, où des hommes de trois races, de quatre langues et de plusieurs confessions ont su forger ensemble une destinée commune. Sur la carte du monde, que sommes-nous? Si ce n'est: une volonté inébranlable de nous opposer à tout despotisme.

La défense spirituelle ne sera effective que si nous avons la conviction qu'en face des grands ensembles politiques, devant les menaces d'un monde dont l'évolution s'accélère, un petit pays a encore une mission, et si nous savons faire la preuve de notre foi en l'avenir, assuré par nos engagements personnels et nos efforts en commun.

Colonel brigadier E. Privat

Chef de l'office Armée et Foyer

Exposer à nos concitoyens la conception moderne de la défense de notre pays est devenu une impérieuse nécessité si l'on désire que chacun soit informé des raisons que nous avons de nous défendre et des moyens dont nous pouvons disposer.

Le nouveau concept de la défense nationale, celui d'une défense totale: militaire, civile, économique et spirituelle, implique la collaboration de tous, civils et militaires. Nous savons que dans les guerres modernes, il n'y a pas nécessairement ou uniquement un front, mais bien le risque d'être exposés à un sort commun. Cette situation implique des sacrifices mutuels en vue de survivre et de conserver notre indépendance.

Dans cette optique, chacun doit être assuré que tout ce qui est humainement possible a été prévu pour protéger civils et militaires.

Le Conseil d'Etat de la
République et canton de Genève